

embrasser ce plan dans son ensemble. Le manque de ressources joint aux difficultés sans nombre qui se rencontrent toujours dans les œuvres commençantes, nous obligent d'abord à laisser de côté, au moins pour le moment, l'Œuvre des apprentis ; et même en nous bornant à l'Œuvre du Patronage des écoliers, nous devons nous restreindre à un cadre relativement bien étroit.

Bien loin de réunir tous les enfants qui ne peuvent sans nous aller à l'école, à peine pouvons-nous en soutenir de 60 à 70, et voici comment, jusqu'à présent, ces enfants se recrutent. Chacune des 15 conférences françaises de Québec a droit d'avoir toujours 5 enfants au Patronage, ce qui porte à 75 le nombre maximum des enfants que nous pouvons patronner.

Ainsi limités quant au nombre des patronnés, et obligés de choisir entre plusieurs centaines qui se trouvent dans la même misérable position, nous avons dû, outre la pauvreté des parents, exiger des enfants eux-mêmes une seconde qualification, afin de faire le plus de bien possible avec nos faibles ressources ; cette qualification, personnelle aux enfants, c'est un certain talent joint à la bonne conduite. Ainsi un enfant dont la conduite n'est pas satisfaisante ou qui montre trop peu d'aptitude pour l'étude, est renvoyé et remplacé par un autre.

Voici maintenant l'organisation actuelle de l'Œuvre du Patronage, et les précautions adoptées jusqu'à présent pour son bon fonctionnement. Seulement je ferai remarquer que le Patronage n'a pas encore de règlement écrit. Ayant constamment son but devant les yeux, tâchant de se bien remplir de l'esprit de la Société de Saint Vincent de Paul, il marche à l'aide de certaines traditions, profitant de l'expérience journalière